

1.

Débitrice: **Cauderay Electrotecnic Cité SA**, Cité Vieus-seux 18, **1203 Genève**
2.

Remarques: Exploitation d'une entreprise d'installations et d'équipements électriques à courant fort et faible, télépho-niques; commerce d'appareils et de matériel électriques et téléphoniques; engineering.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peu-vent être consultés à l'office dès ce jour:
1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).
Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf. n° 1-2).
Pour tout renseignement:
Virginie Pesant, tél. 022 388 89 08

Office des faillites
1227 Carouge

(03921822)